



**Conférence des Ministres de l'Éducation
des pays ayant le français en partage
CONFEMEN**

**Rapport général
de la réunion du**

**Bureau
de la
CONFEMEN**

**Québec
23 et 24 octobre 2003**

Rapport général de la réunion du Bureau de la C O N F E M E N

Sommaire

	<u>Pages</u>
<u>CEREMONIE D'OUVERTURE.....</u>	3
Allocution de Monsieur Denis Paradis, Secrétaire d'Etat à l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada	4
Allocution de Monsieur Pierre Reid, Ministre de l'Education du Québec	5
Allocution de Monsieur Mathieu Rakissouilgri Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN	8
<u>RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU.....</u>	10
(incluant la liste des participantes et participants)	

ANNEXES

Annexe I : Rapports des réunions du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux des Etats et gouvernements membres du Bureau

- I.1 : Réunion de Dakar - juin 2003
- I.2 : Réunion de Québec - octobre 2003

Annexe II : Documents issus de la réunion du Bureau

- II.1 : Rapport de la Commission administrative et financière
- II.2 : Cadre logique du programme d'activités 2004 de la CONFEMEN
- II.3 : Nouvelle nomenclature budgétaire
- II.4 : Budget pour 2004

CLOTURE

Allocution de Monsieur Mathieu Rakissouilgri Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN

Motion de remerciement

Cérémonie d'ouverture



Québec
23 et 24 octobre 2003

Mot de bienvenue de l'honorable Denis Paradis
Secrétaire d'Etat à la Francophonie
à l'occasion de la Session ministérielle du Bureau de la CONFEMEN,
Québec, le 23 octobre 2003

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation,
Madame la Secrétaire générale,
Mesdames et Messieurs,

J'aimerais vous souhaiter la bienvenue dans cette ville de Québec si riche en hauts lieux historiques, point d'ancrage de ce qu'est devenu le Canada d'aujourd'hui et situé au cœur même de la Francophonie canadienne.

Il me fait plaisir de me retrouver parmi vous. En 1999, à trois mois du Sommet de Moncton, j'ai accueilli les membres du Bureau à Bathurst, Nouveau-Brunswick.

J'avais à cette occasion préconisé que la CONFEMEN joue un rôle de premier plan au niveau des orientations en matière d'éducation et de formation dans le contexte institutionnel de la Francophonie.

Cette fois-ci, nous sommes invités à appuyer un programme d'activités pour permettre à la CONFEMEN de faire entendre la voix francophone en matière d'éducation dans le concert des forums internationaux. Il est en effet crucial qu'elle relève ce défi au moment où l'éducation de base retient l'attention de la communauté internationale. Le Canada accorde son appui à la CONFEMEN dans cette direction.

Lors de la visite que la Secrétaire générale, Madame Adiza Hima, a effectué à Ottawa le mois dernier, j'ai été à même de constater le dynamisme et l'énergie qu'elle est disposée à apporter à l'institution et de prendre connaissance des nombreuses initiatives et démarches qu'elle a prises, depuis son entrée en fonction.

Je suis convaincu que la CONFEMEN est en bonne voie de se trouver un second souffle. Elle pourra ainsi faire en sorte que l'éducation occupe une place de choix dans le développement des pays du Sud et s'insère comme un élément de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Mesdames et messieurs, Chers amis,

Grâce au cadre enchanteur que Québec nous offre à tous, je suis certain que nos travaux se dérouleront dans les meilleures conditions.

**Notes pour une allocution
de Monsieur Pierre REID, Ministre de l'Education
à l'occasion de la réunion du Bureau de la CONFEMEN
à Québec, le 23 octobre 2003**

La version lue fait foi

Monsieur le Ministre de l'Education de base du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,
Monsieur le Directeur de cabinet du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Directeur de l'éducation et de la formation technique et professionnelle à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs les correspondants nationaux,
Distingués invités,

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux, au nom de toutes les Québécoises et tous les Québécois, de vous souhaiter la bienvenue chez nous. C'est un honneur et un plaisir pour le gouvernement du Québec de vous accueillir à l'intérieur des murs de notre ville fortifiée. Nous espérons que votre séjour vous permettra de découvrir les caractéristiques distinctives de notre société québécoise ainsi que les charmes de notre chère ville de Québec, berceau de l'Amérique française, qui nous rappelle à chaque pas ses 395 années d'histoire.

D'entrée de jeu, je peux saluer tous les ministres qui participent à cette réunion du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage. Vous avez été nombreux à accepter notre invitation et votre présence témoigne du vif intérêt que vous portez à la CONFEMEN.

Je m'en réjouis, car la CONFEMEN est un instrument précieux qu'il importe de préserver et de développer, d'autant plus qu'il s'agit de la plus vieille instance de la Francophonie. Nous avons tout à gagner à faire de ce forum un lieu dynamique d'échanges et de coopération et à donner à la Conférence les moyens d'accomplir ses trois missions, soit :

- l'échange d'information sur les systèmes éducatifs et leur évolution ;
- la réflexion sur des thèmes d'intérêt commun en vue d'actions à réaliser en coopération ;
- et la concertation entre ministres et experts en vue d'élaborer des positions communes et de formuler des recommandations pour appuyer les politiques régionales et internationales en matière d'éducation et de formation.

La mise en œuvre de ces trois missions ne peut qu'être bénéfique pour l'espace francophone et pour chacun des 41 Etats et gouvernements membres de la Conférence.

Je crois fermement que l'existence d'une conférence ministérielle permanente dans le domaine de l'éducation est un atout à sauvegarder, car elle permet aux ministres de l'Education de saisir les plus hautes instances de la Francophonie des enjeux et des défis de leur secteur.

La CONFEMEN offre aussi aux ministres de l'Education, des pays du Nord comme du Sud, la possibilité de partager leurs connaissances et de s'entraider en vue de réussir la réforme de l'éducation de base et de la formation professionnelle et technique que la plupart d'entre eux ont entreprise.

Il y a longtemps que le gouvernement québécois a compris l'importance de la CONFEMEN. En effet, le Québec, en tant que gouvernement membre, joue un rôle actif au sein de la Conférence depuis 1968. En plus de participer aux débats, je crois que l'on peut affirmer qu'il a contribué de façon tangible au renforcement des compétences et aux activités du Secrétariat technique permanent.

Nous le savons tous, pendant un moment, la CONFEMEN a vu diminuer la force de son rayonnement et de son attrait, ce qui a donné lieu à une remise en question.

Devions-nous relancer la CONFEMEN ou la laisser s'effacer dans l'indifférence ?

La réponse a été claire. Les ministres de l'Education ont choisi de lui donner une nouvelle vigueur, de lui insuffler un regain d'énergie.

Cette relance était également souhaitée par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie, comme en témoigne cet extrait de leur déclaration émise à l'issue du IXe Sommet de la Francophonie, tenu à Beyrouth en octobre 2002 :

"Nous demandons à la Conférence des ministres de l'Education de mener à bien, dans les meilleurs délais, la réforme indispensable qui lui permettra d'assumer ses missions statutaires visant à promouvoir le point de vue francophone dans les enceintes internationales participant au suivi du Forum de Dakar, à créer les conditions d'éligibilité de nos systèmes éducatifs aux financements internationaux et à jouer son rôle d'orientation de la programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie dans le domaine de l'éducation."

Il va sans dire que le Québec appuie la relance de la CONFEMEN amorcée depuis la dernière session ministérielle de Ouagadougou en novembre 2002.

Nous souhaitons tous que la Francophonie soit, plus que jamais, "un espace de solidarité agissante". Je veux donc réitérer l'engagement du Québec de partager l'expertise qu'il a développée en matière d'élaboration de programmes d'études par compétences et d'ingénierie de la formation professionnelle et technique.

Déjà, dans le cadre d'une action multilatérale, nous avons conçu un coffret intitulé "L'ingénierie de la formation professionnelle et technique". Ce coffret constitue la principale contribution du Québec au projet de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales de formation professionnelle et technique dans l'ensemble des pays de la Francophonie.

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie est d'ailleurs présente à cette réunion et je veux saluer sa délégation. Les échanges prévus sur la programmation de l'Agence en matière d'éducation et de formation permettront une plus grande complémentarité et une meilleure synergie entre les orientations de la CONFEMEN et les interventions de l'AIF. Le Québec sera toujours favorable à ce genre d'initiative.

Aujourd'hui, si la relance de la CONFEMEN prend forme, c'est d'abord en raison d'une volonté commune. Cette volonté doit cependant se transformer en actes. C'est pourquoi il faut saluer le travail accompli par la nouvelle secrétaire générale, Madame Adiza Hima. Déjà, on peut dire qu'elle a su traduire les intentions de relance en un programme d'activités concret et ambitieux, programme sur lequel cette assemblée aura l'occasion de se pencher. Son dynamisme est un gage de succès pour la relance de la CONFEMEN. Félicitations chère Madame.

En terminant, je veux nous souhaiter de fructueux débats. Il ne fait aucun doute que votre présence contribuera à la vitalité et à l'essor de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage. Comme hôte de cette réunion, le Québec vous remercie!

**Discours d'ouverture
du Président en exercice de la CONFEMEN
et Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
du Burkina Faso,
Mathieu Rakissouilgri Ouédraogo,
à l'occasion de la réunion
du Bureau de la CONFEMEN**

Monsieur le Ministre de l'Education du Québec,
Monsieur le Secrétaire d'Etat à la Francophonie,
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,
Monsieur le Directeur de Cabinet du Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le représentant de l'Administrateur Général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie et Directeur de l'Education et de la Formation technique et professionnelle,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants nationaux de la CONFEMEN,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord, à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture officielle, de vous dire tout le plaisir que j'éprouve à me retrouver ici pour la réunion du Bureau de la CONFEMEN, et à y retrouver mes collègues, membres du Bureau, en aussi grand nombre. Vous avez répondu présents à l'appel de la CONFEMEN, et à l'invitation du Québec ; je vous en remercie, et vous exprime toute ma fierté en ma qualité de Président en exercice de notre institution.

Le Bureau se réunit habituellement tous les ans, pour examiner les suites qui ont été données aux recommandations des ministres, faire le point sur les activités en cours, sur la situation budgétaire et préparer la prochaine session ministérielle. Dans ce cas précis, il s'agit essentiellement de se pencher sur les résultats de la mise en œuvre des recommandations de la 50^{ème} session ministérielle que j'ai eu l'honneur d'accueillir chez moi, à Ouagadougou, au Burkina Faso, en novembre 2002, et de préparer la prochaine session qui aura lieu à Maurice, en 2004.

Le débat ministériel que nous avons tenu à Ouagadougou autour du thème des « Stratégies de renforcement du financement et de la gestion en vue de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation/formation » a été riche. La richesse du débat est toutefois une conséquence de la situation difficile dans laquelle se trouvent les systèmes éducatifs de la plupart des pays du Sud membres de la CONFEMEN et, plus largement, de la majorité des Etats et gouvernements membres de la Francophonie. L'UNESCO nous rappelait encore récemment, lors du lancement du Rapport de suivi sur l'Education Pour Tous, que « les pays qui risquent fort de ne pas atteindre les objectifs » fixés par le Forum de Dakar « se trouvent principalement en Asie du Sud et de l'Ouest, en Afrique subsaharienne, dans les Etats arabes et en Afrique du Nord ». En fait, sur les 28 pays qui risquent sérieusement de n'atteindre aucun des trois objectifs fixés par le Forum de Dakar, 16 sont membres de la CONFEMEN. Cette situation interpelle la Francophonie.

Nous pourrions adopter une attitude pessimiste et baisser les bras devant l'ampleur de la tâche à accomplir, mais ce ne serait pas la solution. La clef de la solution, dans ce domaine comme dans bien d'autres, c'est de travailler sans relâche à changer les choses et à améliorer la situation.

Mesdames, Messieurs,

La relance de la CONFEMEN, qui est en cours et dont vous discuterez durant ces deux jours, ne fait pas exception à cette règle. Il faut travailler au renforcement et au renouvellement du partenariat entre la CONFEMEN et l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, il faut travailler à faire entendre la voie de la Francophonie dans les débats en éducation qui se déroulent sur la scène internationale, il faut travailler avec les partenaires techniques et financiers qui proposent des formes d'appui aux efforts déjà consentis par les pays en développement et il faut travailler à se doter d'outils qui nous permettront d'atteindre pleinement nos objectifs. Bref, dans le domaine de l'éducation, il nous faut une Francophonie plus efficace et une CONFEMEN plus visible.

Le projet de programme d'activités de la CONFEMEN pour 2004 représente, à cet égard, une somme de travail à fournir assez considérable. Pour mener à bien ces activités et assurer le succès de la relance, la CONFEMEN doit disposer de ressources humaines et financières adéquates.

Après avoir approuvé le projet de programme d'activités de la CONFEMEN pour 2004, il nous reviendra donc d'adopter un budget conséquent.

A première vue, la présente réunion pourrait sembler s'inscrire dans une certaine routine, mais je tiens à souligner qu'il n'en est rien. La CONFEMEN amorce véritablement son processus de relance et relancer une activité, un organisme ou une économie ne consiste pas à faire un peu plus de ce qu'on faisait auparavant. Il faut faire autre chose, ou faire autrement. C'est dans cette optique que je conçois nos travaux.

La relance de la CONFEMEN suscite de grands espoirs. Il faut corriger ce qui ne va pas, et faire en sorte que ce qui fonctionne déjà bien aille encore mieux. Tous les membres du Bureau réunis ici doivent être les artisans du succès de cette relance.

Mesdames et Messieurs,

Je suis certain que, comme à l'habitude, et j'espère encore plus que d'habitude, la CONFEMEN peut compter sur votre engagement sans faille. C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverte la réunion du Bureau de la CONFEMEN et souhaite plein succès à nos travaux.

Merci de votre attention.

***Rapport de la réunion
du Bureau de la CONFEMEN***



Québec
23 et 24 octobre 2003

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue à Québec, les 23 et 24 octobre 2003. La présidence des travaux a été assurée par M. Mathieu Ouédraogo, ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN. Le Canada/Québec a agi comme rapporteur.

Tous les États et gouvernements membres du Bureau étaient représentés, soit le Burkina Faso, le Cameroun, le Canada, le Canada/Nouveau-Brunswick, le Canada/Québec, la Communauté française de Belgique, le Congo, la France, le Gabon, le Liban, Madagascar, le Mali, Maurice, la Roumanie, le Sénégal et la Suisse.

Étaient également présents le directeur de cabinet du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), la secrétaire générale de la CONFEMEN, des membres du personnel d'encadrement du Secrétariat technique permanent et un commissaire aux comptes.

1. Ouverture du Bureau

L'ouverture du Bureau a été marquée par les allocutions de M. Denis Paradis, secrétaire d'État à la Francophonie du Canada, de M. Pierre Reid, ministre de l'Éducation du Québec, et de M. Mathieu Ouédraogo, ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Président en exercice de la CONFEMEN.

Le secrétaire d'État à la Francophonie a réitéré l'appui du Canada à la CONFEMEN et rappelé l'importance de l'éducation comme élément central de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour sa part, le ministre de l'Éducation du Québec s'est dit réjoui d'accueillir une délégation nombreuse, y voyant le témoignage de l'intérêt que les membres portent à la relance de leur organisation. Il a rappelé l'importance que le Québec accorde à l'existence d'une conférence ministérielle permanente en éducation. Il a fait part de la disponibilité du Québec à collaborer aux divers chantiers relatifs à l'éducation de base et à la formation professionnelle et technique.

Quant au Président en exercice de la CONFEMEN, il a remercié les membres des délégations pour leur engagement à « faire de la CONFEMEN le pilier central de la Francophonie et le fer de lance de notre combat pour la diversité culturelle ». Il a insisté sur la nécessité de lutter pour changer la situation dramatique dans laquelle se trouvent bon nombre de pays francophones du Sud en matière de scolarisation. Il a invité les participantes et participants à « travailler pour une Francophonie plus efficace et une CONFEMEN plus visible sur le terrain et plus présente dans l'esprit des décideurs ».

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été adopté.

3. Rapport d'activités de la secrétaire générale

Dans son rapport, la secrétaire générale a fait le bilan des activités menées depuis son entrée en fonction en les regroupant autour de trois axes : les activités liées au fonctionnement et au programme, les audiences et rencontres avec les partenaires, la participation aux réunions régionales et internationales.

Les ministres et chefs de délégation ont été unanimes à féliciter la secrétaire générale pour le travail accompli. Ils ont souligné qu'en peu de temps elle avait su traduire les intentions de relance de l'organisation dans des activités concrètes. Ils l'ont invitée à poursuivre le travail amorcé pour renforcer les partenariats et pour faire entendre la voix de la Francophonie dans les grandes rencontres internationales.

La secrétaire générale a fait part de la nécessité d'accroître les ressources humaines et d'améliorer l'environnement matériel du Secrétariat technique permanent (STP). Elle a aussi remercié les pays du Nord, en particulier la France, pour les démarches entreprises en vue de faciliter les contacts entre la CONFEMEN et différentes organisations.

4. Revue financière et comptable

La secrétaire générale a présenté la revue financière et comptable pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2003. Elle a rendu compte de la situation des comptes bancaires de la CONFEMEN, de l'exécution du budget de fonctionnement et de l'exécution du budget de programme et d'activités.

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur satisfaction à l'égard de la clarté de la présentation faite par la secrétaire générale. Ils ont rappelé l'importance de faire preuve de diligence dans le paiement des cotisations et contributions.

La revue financière et comptable a été adoptée.

5. Rapport du comité sur les salaires et les indemnités

M. Jacques Crête, à titre de président, a présenté un compte rendu des travaux du comité sur les salaires et les indemnités. Il a rappelé que la recherche d'une harmonisation des conditions salariales et indemnitaires au sein de la Francophonie, la capacité de payer des bailleurs de fonds et la prise en compte des réalités économiques du pays hôte devraient guider l'élaboration des propositions en la matière. Il a par ailleurs expliqué que le comité n'était pas en mesure de faire des propositions précises, pour le moment. Il a recommandé qu'un sous-groupe de travail, sous la coordination du directeur des ressources humaines de l'AIF, poursuive la réflexion amorcée.

À la suite des échanges, l'assemblée a mandaté M. Crête pour qu'il dresse un tableau comparatif des salaires et des indemnités qui ont cours au sein des institutions de la Francophonie et qu'il formule des propositions concrètes concernant le salaire et les indemnités journalières de la secrétaire générale avant le 31 décembre 2003. Parallèlement, des mesures financières exceptionnelles pourraient être adoptées, sur recommandation de la Commission administrative et financière, pour régler certaines situations urgentes auxquelles doit faire face la secrétaire générale.

6. Intervention du représentant de l'administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

M. Samir Marzouki, directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle à l'AIF, a présenté les grandes lignes de la programmation de l'Agence en matière d'éducation.

Il a précisé que cette version de la programmation était le fruit des nombreuses consultations qui avaient été menées (Commission de coopération, Correspondants nationaux de l'AIF, États généraux sur l'enseignement du français, rencontre STP-CONFEMEN/AIF, comité de suivi CONFEMEN/AIF).

La programmation détaillée a été déposée. Les activités sont regroupées sous huit projets :

- 1- appui à la conception des politiques nationales d'éducation;
- 2- appui aux politiques de formation dans les systèmes éducatifs;
- 3- appui à la production de manuels scolaires;
- 4- dispositifs régionaux de partenariat inter-États en formation professionnelle et technique;
- 5- développement de l'ingénierie de la formation professionnelle et technique;
- 6- appui à l'enseignement du français dans les pays du Sud de français langue officielle;
- 7- appui à l'enseignement du français dans les autres pays membres;
- 8- appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques éducatives et d'alphabétisation en langues nationales.

Les ministres et chefs de délégation ont salué les efforts de concertation de la CONFEMEN et de l'AIF. La programmation de l'Agence rejoint les orientations proposées par la CONFEMEN, notamment en matière de réforme des curricula, de manuels scolaires et d'enseignement du français et des langues nationales. Des questions ont été posées relativement à la part du budget de l'AIF consacrée à l'éducation de base, à la prise en compte des besoins spécifiques de l'Afrique centrale et au risque de disparition de l'appui à l'enseignement à distance.

M. Marzouki a précisé que l'enseignement à distance était maintenu, mais intégré aux autres projets. Il a annoncé que la part du budget de l'AIF consacrée à l'éducation avait déjà connu, en 2003, en cours de biennium, une augmentation de 25 p. 100, étant donné le caractère prioritaire du secteur de l'éducation. Il a ajouté que les arbitrages budgétaires n'avaient pas encore été faits, mais que l'AIF est très sensible à l'importance de ce secteur dans ses activités. L'approche régionale des programmes de l'AIF permet, a-t-il dit, de proposer des réponses adéquates aux besoins exprimés par chaque région de la Francophonie.

7. Rapport du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux

Le correspondant national du Burkina Faso a présenté le rapport de la réunion du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux qui s'est réuni à Dakar en juin 2003 pour assurer le suivi de la 50^e session ministérielle. Pour l'essentiel, les recommandations issues de cette rencontre ont été intégrées aux documents de travail de la réunion du Bureau.

La candidature de la Roumanie pour l'accueil du séminaire de formation des correspondantes et correspondants nationaux, prévu pour 2005, a été accueillie favorablement par les ministres et chefs de délégation.

8. Rapport de la Commission administrative et financière

Le rapport de la Commission administrative et financière (CAF) a été présenté par le correspondant national de Madagascar. Dans son rapport, la CAF a indiqué qu'elle prenait bonne note des recommandations des commissaires aux comptes.

En ce qui a trait à la demande des commissaires aux comptes à l'effet que les deux commissaires soient présents aux réunions statutaires, la CAF a recommandé d'analyser la situation en vue de formuler des recommandations à la prochaine session ministérielle et d'examiner aussi la possibilité que la vérification des comptes ne s'effectue qu'aux deux ans. En attendant que la situation soit clarifiée, les deux commissaires aux comptes participeraient à la 51^e session ministérielle.

Pour permettre à la secrétaire générale de faire face aux frais associés à sa prise de poste à Dakar, la CAF recommande de dégager un montant de 10 345 000 FCFA à cette fin.

La CAF recommande au Bureau d'adopter le projet de budget 2004 de la CONFEMEN, en tenant compte des modifications proposées par la Commission.

Préoccupée du niveau des ressources dont dispose le Secrétariat technique permanent (STP) pour mener à bien sa tâche dans le contexte de la relance, la CAF recommande au Bureau de mandater un groupe de travail pour examiner la question des ressources humaines et des conditions matérielles de travail du STP. Dans un premier temps, le Président en exercice adresserait une lettre aux autorités sénégalaises à ce sujet.

Après discussion, les membres du Bureau ont pris les décisions suivantes :

- recommander à la 51^e session ministérielle de réexaminer la décision prise lors de la 50^e session relativement à la présence d'un seul commissaire aux comptes aux réunions statutaires et d'évaluer la pertinence de procéder à la révision des comptes sur une base biennale;
- soumettre à la 51^e session une proposition visant à prévoir dans les textes officiels de la CONFEMEN des dispositions relatives aux indemnités de prise et de cessation de poste du secrétaire général. Le mandat confié à M. Crête pourrait inclure la formulation de cette proposition.

Le Bureau a demandé à la CAF de reformuler certains passages de son rapport qui prêtaient à confusion, notamment le dernier paragraphe concernant les conditions de travail du personnel du Secrétariat technique permanent. Le Bureau a adopté le rapport de la CAF sous réserve des modifications demandées.

9. Projet de cadre logique du programme d'activités 2004

La secrétaire générale a présenté le projet de cadre logique du programme d'activités 2004. Celui-ci s'articule autour de trois axes correspondant aux missions confiées à la CONFEMEN par ses statuts :

- 1- information et communication;
- 2- réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives;
- 3- concertations et promotion des intérêts communs.

Pour chaque axe sont précisés les objectifs et résultats attendus, activités, stratégies, responsabilités, indicateurs de résultats, échéancier et conditions de réalisation. Les objectifs sont étroitement liés aux objectifs du plan de relance.

La secrétaire générale a souligné que le programme d'activités devait refléter les avantages comparatifs de la CONFEMEN, sa valeur ajoutée.

Les ministres et chefs de délégation ont félicité la secrétaire générale et son équipe pour la qualité du cadre logique présenté. Ce dernier traduit bien la volonté de relance de la CONFEMEN.

En ce qui concerne l'axe 3, les participantes et participants ont insisté sur la nécessité d'organiser la concertation préalable aux grands rendez-vous internationaux, notamment par des réunions techniques préparatoires. Ils ont aussi souligné l'importance d'une participation active de tous les ministres. Ils ont demandé que les partenariats établis s'étendent à d'autres organisations (SACMEQ, Commonwealth of Learning, certaines fondations). Les ministres ont dit partager la préoccupation que les correspondants nationaux disposent de moyens adéquats pour remplir leur rôle. Des formules novatrices pourraient être explorées à cet égard.

Ce cadre logique sera enrichi à la suite des commentaires formulés par le Bureau.

10. Projet de budget pour 2004

Le budget pour 2004 est estimé à 372 095 437 FCFA, dont 147 400 025 FCFA pour le budget de fonctionnement et 224 695 412 FCFA pour le budget de programme et d'activités. Compte tenu des financements déjà acquis et des reliquats, la demande de financement pour 2004 est de 278 632 915 FCFA.

Le Bureau a adopté le budget proposé. Des commentaires ont été formulés relativement au faible montant alloué pour les missions du Président en exercice. Un calendrier des événements internationaux auxquels il serait susceptible de participer devrait être présenté à la prochaine session ministérielle en vue de fournir un éclairage à ce sujet. Le Secrétariat technique permanent s'acquittera de cette tâche.

11. Assises francophones de la gestion scolaire

À la suite de la présentation du projet d'assises par la secrétaire générale, les ministres et chefs de délégation ont signifié leur accord avec les objectifs, les thèmes et le contenu proposés. Ils se sont entendus pour :

- tenir les assises en 2006;
- profiter de la session ministérielle de Maurice pour évaluer la pertinence de jumeler, en 2006, la session ministérielle et les assises;
- confier au Secrétariat technique permanent la tâche de préparer une proposition à soumettre à la session ministérielle de Maurice, en associant étroitement l'AIF et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES) à l'élaboration des documents.

12. Orientation des travaux de la 51^e session ministérielle

La proposition soumise par la secrétaire générale de la CONFEMEN d'élargir le thème de l'évaluation pour y intégrer la préoccupation de l'évaluation des systèmes éducatifs et les suites des États généraux de Libreville sur l'enseignement du français a été adoptée.

13. Propositions de modifications à apporter au Règlement administratif et financier et aux statuts

Cette question a été reportée à la prochaine réunion du Bureau qui précédera la session ministérielle de Maurice.

14. Projet de lettre en vue de la Conférence ministérielle de la Francophonie

La secrétaire générale a informé l'assemblée qu'une lettre serait adressée par le Président en exercice de la CONFEMEN au Président de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) en vue de rendre compte du suivi donné aux décisions du Sommet de Beyrouth relativement à la relance de la CONFEMEN. Il est également prévu qu'une allocution soit prononcée par le Président en exercice de la CONFEMEN à la réunion de la CMF de décembre 2003.

15. Adoption du rapport de la réunion

Le rapport a été adopté avec les modifications demandées.

Liste des participantes et participants à la réunion du Bureau

Burkina Faso

OUÉDRAOGO, Rakissouiligri Mathieu	Président en exercice de la CONFEMEN, ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation
OUÉDRAOGO, Louis Honoré N.	Correspondant national

Cameroun

OWONA, Joseph	Ministre d'État et ministre de l'Éducation nationale
TAPCHOM, Abel	Correspondant national

Canada

PARADIS, Denis	Secrétaire d'État à l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
BERTRAND, Louise	Conseillère au secrétaire d'État à l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
DEL TORCHIO, Jean-François	Attaché de presse du secrétaire d'État à l'Amérique latine, l'Afrique et la Francophonie, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
DE LORIMIER, Louis	Directeur des affaires francophones, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
GRANGER, Pierre	Correspondant national
ROY, Guy	Sous-ministre adjoint, Bureau de l'éducation française, ministère de l'Éducation du Manitoba
BELAS, Saida	Agente principale de développement, Agence canadienne de développement international (ACDI)

ANSAY, Pierre	Délégué par intérim, Délégation Wallonie-Bruxelles à Québec
MONNIEZ, Laurent	Conseiller au cabinet
GODET, Roger	Directeur de cabinet adjoint
ROBERT, Patrick	Attaché au cabinet du ministre-président, Communauté Wallonie-Bruxelles
ASMANI DE SCHACHT, Pierre-Alexandre	Attaché au cabinet du ministre-président, Communauté Wallonie-Bruxelles
DEMAEGD, Alain	Directeur du Département multilatéral francophone, Commissariat général aux relations internationales
BARTHÉLEMY, Dominique	Correspondant national
TAYBI, Nourdine	Attaché de presse

Congo

KAMA-NIAMAYOUA, Rosalie	Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire chargée de l'Alphabétisation
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

France

AUDIBERT, Jacques	Consul général de France à Québec, chef de délégation
RHIM, Renaud	Directeur adjoint des relations internationales et de la coopération, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
CROSET, Laurent	Correspondant national, ministère des Affaires étrangères
GUYÉTANT, André	Correspondant national, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
BLONDEL, Gérard	Chargé de mission, ministère des Affaires étrangères

Gabon

ONDO, Daniel Ona	Ministre de l'Éducation nationale
------------------	-----------------------------------

GUINDJOUNBI, Michel Correspondant national

Liban

ADRA, Bouchra Correspondante nationale, chef de délégation

Madagascar

RAZAFINDRANDRIATSIMANIRY, Dieudonné Michel Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'Éducation de base

LAÏ-SENG, Louis Correspondant national

Mali

DIARRA, Abou Correspondant national, chef de délégation

Maurice

OBEEGADOO, Steven Ministre de l'Éducation et de la Recherche scientifique

RAMLUGUN, Ram Prakash À titre de correspondant national

Roumanie

FUSELOVA, Veronica Correspondante nationale, chef de délégation

Sénégal

NDIAYE, Joseph-Pierre Directeur de cabinet du ministre de l'Éducation, chef de délégation

KONÉ TRAORÉ, Mmâ Fatouma À titre de correspondante nationale

Suisse

WICHT, Bernard Correspondant national, chef de délégation

Agence intergouvernementale de la Francophonie

MARZOUKI, Samir	Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle
-----------------	--------------------------------------------------------------------------

Organisation internationale de la Francophonie

CRÊTE, Jacques	Directeur de cabinet du secrétaire général
----------------	--------------------------------------------

Secrétariat technique permanent / CONFEMEN

HIMA, Adiza	Secrétaire générale
SIMPSON, Diane	Conseillère à la programmation
NDIAYE, André	Gestionnaire-comptable
RITZ, Michel	Commissaire aux comptes

